L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, No [illegible] RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 22 SEPTEMBRE.

La Crise de la République.

Sous le titre qui précède, le *Missouri Republican* publie un article qui débute ainsi :

"Nous sommes de ceux qui croient que la forme de gouvernement établie par les fondateurs de la République est, non-seulement la meilleure que le monde ait jamais vue, mais encore que, dans ses points essentiels, elle n'est pas susceptible d'amélioration."

Contredire l'assertion que le gouvernement des Etats-Unis est le meilleur que le monde ait jamais vu, assertion qui est devenue un cliché dans la presse américaine, est presque une hérésie. Mais au risque d'être taxé d'hérétique, nous ne pouvons accepter l'opinion de notre confrère dans ce qu'elle a d'absolu. Nous reconnaissons volontiers que la forme de gouvernement arrêtée par les fondateurs de la république américaine, était merveilleusement adaptée aux conditions dans lesquelles se trouvaient les anciennes colonies anglaises après la guerre de l'indépendance. Ce sera la gloire éternelle de ces grands hommes d'avoir compris, par une prévision presque prophétique, qu'il fallait au Nouveau-Monde ouvert à la civilisation, un affranchissement complet des entraves gouvernementales qui sont la sauvegarde des sociétés de l'Ancien-Monde. Ils ont entrevu les destinées réservées à ce petit peuple de trois millions d'âmes, qui venait de secouer le joug de la mère-patrie ; et, en lui donnant le self-government, ils l'ont armé de ce pouvoir créateur qui, en moins d'un siècle, a réalisé les merveilles auxquelles il nous est permis d'assister.

Si nous comparons ce qui s'est passé, dans tous les pays, sous le régime colonial, avec l'expansion incroyable qu'a permise le self-government aux Etats-Unis, nous sommes bien forcé de reconnaître que ces résultats presque féériques — le défrichement d'un continent dans lequel l'Europe entière tiendrait à l'aise, la création de centaines de villes dont quelques-unes rivalisent avec les plus vieilles capitales, l'établissement de voies de communication innombrables sur la terre et sur l'eau, prodiges matériels qui attestent la puissance intellectuelle de l'homme—que ces résultats, disons-nous, sont dus à la latitude qu'accordaient à l'esprit d'initiative et à l'essor de tous les progrès matériels, les institutions établies par les pères de la république.

Mais, tout en admettant cela, nous nous refusons à confesser que cette forme de gouvernement soit la meilleure que le monde ait jamais vue, et qu'elle ne soit pas susceptible d'amélioration.

De ce que cette forme de gouvernement a été adaptée au caractère des populations, aux circonstances et aux conditions dans lesquelles celles-ci se trouvaient, il ne s'ensuit pas qu'elle pourrait produire les mêmes bienfaits, appliquée à un autre peuple placé dans des conditions différentes. Nous allons plus loin, nous croyons qu'elle ne pourra convenir éternellement au peuple américain ; parce que les besoins d'une nation de cent millions d'âmes ne sont pas ceux d'un peuple de trois, de vingt ou de trente millions. Les peuples ont leur enfance, leur jeunesse, leur âge mûr et leur vieillesse tout comme les hommes ; et la nourriture et la discipline doivent varier suivant les besoins de chacun de ces âges.

Le moment est-il venu, pour le peuple américain, de subir une de ces transformations que l'histoire nous a appris à observer chez tous les peuples ? C'est là une question qui mériterait d'être traitée avec plus de développements que n'en comporte un article de journal ; aussi, ne pouvons-nous qu'ébaucher brièvement notre réponse.

Nous sommes d'accord avec le *Missouri Republican*, pour reconnaître que la république américaine traverse en ce moment une crise. Notre confrère attribue cette crise à la manie d'amélioration, à la passion pour le progrès, qui ont commencé à se développer de 1850 à 1860, et qui, depuis la guerre de sécession, se sont transformées en tendances innovatrices alarmantes.

La crise est évidente. Le parti radical arbore le drapeau de la centralisation et il menace le principe du self-government, qui a fait jusqu'ici la base et la force des institutions gouvernementales de cette république—principe auquel est dû le développement merveilleux des Etats-Unis. Ce mouvement est-il le résultat de besoins nouveaux qui se font impérieusement sentir et contre lesquels il serait vain de résister, ou n'est-il qu'un expédient de parti, un de ces flux et de ces reflux constants de tout ce qui a vie, et qui n'ont qu'une action momentanée et secondaire. Voilà ce qu'il serait intéressant d'étudier en détail, afin de juger si cette tendance centralisatrice a un caractère assez général pour l'emporter sur la réaction en faveur du self-government qui se manifeste par l'action combinée des libéraux et des démocrates.

Bien qu'il soit difficile d'appliquer les règles fournies par l'expérience historique à un peuple qui procède à pas de géant dans ses développements, nous pensons, cependant, que le peuple américain n'est pas encore mûr pour la centralisation, et que la théorie du self-government n'a pas dit son dernier mot.

L'essai auquel nous assistons est le premier qui en ait été fait sur une grande échelle, et cette théorie a encore des racines trop profondes dans l'esprit du peuple américain pour qu'il soit possible de l'étouffer avant qu'elle ait porté tous ses fruits.

La tentative faite par Grant pour centraliser le pouvoir est donc, à notre sens, prématurée ; si elle était bien comprise, elle serait repoussée presque à l'unanimité. Avec une administration corrompue comme celle qui régit le pays depuis quatre ans, la centralisation apparaît, non comme un moyen de réparation et de protection contre l'anarchie comme cela s'est vu en France, après la première révolution, mais comme un mal dévorant qui compléterait la désolation et la ruine dans une section du pays, sans donner aucune satisfaction à l'autre section.

Le mouvement n'a pas de racines dans le peuple ; il n'a d'autre origine que l'intérêt de la coterie qui est au pouvoir et qui désire s'y maintenir.

Il nous est donc permis d'espérer qu'il échouera et que nous ne verrons pas se perpétuer ce qui est un véritable anachronisme dans l'histoire de cette république. Nous sommes d'accord avec le *Missouri Republican* pour considérer comme salutaire la réaction qui doit nous ramener aux anciens principes constitutionnels et qui, en rétablissant le jeu normal des institutions politiques qui ont valu à cette nation un développement et une prospérité sans précédents, lui permettront de reprendre un nouvel et rapide essor vers les grandes destinées qui lui sont réservées, au moment où elle va entrer dans le second siècle de son existence.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

A propos de la question espagnole, nous lisons les lignes suivantes dans la *Presse* :

"Les nouvelles d'Espagne continuent à nous arriver, revêtues, par les voies officieuses qui nous les transmettent, du caractère le plus rassurant. Toutefois, en les examinant de près et en les rapprochant d'informations de source contraire, on a quelque peine à partager la confiance apparente des amis du gouvernement espagnol.

"Le roi Amédée, après la popularité passagère et toute de surface, recueillie dans le voyage qu'il vient de faire, a pu croire son trône consolidé. Il a pu le croire encore, si l'appui de la majorité dans une Chambre est une force, puisque les dernières élections aux Cortès lui ont acquis cette majorité.

"Mais, si l'on veut réfléchir qu'elle est presque entièrement formée par les radicaux [illegible] qu'une tactique destinée à prendre fin ; que ce gouvernement a contre lui les républicains [illegible] la lutte électorale et les conservateurs qui se sont abstenus en masse d'y prendre part ; qu'enfin aucun des hommes qui ont successivement soutenu Amédée, c'est-à-dire Serrano, Topete, Sagasta, Rios Rosas, Alaya, Silvela, Herrera, Malcampo, Romero, Robledo, Zavala, Caminde, Rey et d'autres encore, n'est pu se faire élire aux Cortès, il semble bien difficile que le cabinet actuel puisse compter longtemps sur cette majorité factice. Il n'est donc pas téméraire de prétendre que le malheureux Amédée de Savoie est encore livré aux "vents et aux tempêtes."

Entre étudiants :

— [illegible] il n'y a que deux [illegible] assise et debout!

— [illegible] La magistrature [illegible] justice!...

Revue des Journaux.

Le *Picayune* démontre par des citations historiques irréfutables que ni Grant ni Lincoln n'étaient partisans de l'abolition de l'esclavage, et il cite une lettre de Lincoln à Greeley en date du 22 août 1862, qui prouve que son seul et unique objet était le salut de l'Union. Ces faits bien connus de tous ceux qui lisent sont ignorés de beaucoup de noirs, et il est bon de les porter à leur connaissance. [illegible] ne doivent de reconnaissance ni à la mémoire de Lincoln, ni à Grant, car l'abolition a été une conséquence de la guerre pour le rétablissement de l'Union et l'issue n'est due qu'à la providence. Les noirs ne doivent donc pas se laisser guider par une reconnaissance aveugle ; ils doivent comprendre que leur véritable intérêt est de vivre en bonne harmonie avec les blancs de leur section, ce qui sera facile puisque ceux-ci acceptent les faits accomplis.

Le *Picayune* accueille favorablement la proposition du *Herald* de mettre fin au différend mexicain en faisant l'acquisition de tout le bassin du Rio Grande ou région dite de la zône libre et d'une langue de territoire à l'Ouest de la Sierra Madre jusqu'au Pacifique ce qui donnerait aux Etats-Unis un bon port sur le golfe de Californie. Le Mexique est l'homme malade du continent nord américain et le *Herald* croit que la destinée manifeste des Etats-Unis est de l'absorber —moyen de guérison déjà employé pour le Texas et la Californie.

Le *Times* annonce qu'il vient d'accomplir, le 20 septembre, sa neuvième année et qu'il entre dans la dixième. Malgré sa jeunesse relative il est vigoureux et bien portant. Si nous n'avons pas toujours été d'accord avec le *Times* nous avons toujours rendu justice à l'esprit d'entreprise de ceux qui le dirigent et au talent des écrivains qui composent sa rédaction.

Le *Times* se demande s'il y a encore un parti de la réforme et il constate qu'un grand nombre de réformistes sont retournés à la démocratie ou sont entrés dans le parti libéral, tandisque deux, le major Williamson et le capitaine John A. Stevenson, se sont mis du côté de Grant. Mais, dit le *Times*, il reste un comité qui est admis à représenter cette organisation réformiste, et on dit même qu'il exerce une salutaire influence sur les deux autres comités.

Le *Republican* annonce que le gouverneur Warmoth a donné sa démission de directeur du "New Orleans Republican printing company," bien qu'il conserve un intérêt d'un quart dans le capital-actions de la compagnie ; il ne pouvait concilier sa position de *chef* du parti de la fusion avec ses relations avec un journal, alors que la majorité des directeurs de ce journal diffèrent avec lui sur d'importantes questions.

Le *Republican* a sur le sujet de la fusion deux articles qui ne sont que des séries de suppositions ; ce journal semble ne voir dans les choix des candidats que des marchés à conclure entre les partis ; ce n'est pas là notre manière de voir.

Le *National Republican* se livre à une tirade qui ne s'adresse pas seulement au *Picayune* mais à toute la population qui accepte la liste de fusion. Il demande si la population qui a accepté l'alliance des gens qu'elle dénonçait tant, est apte au self-government et si elle n'est pas prête à souffrir le talon de fer du tyran. Ce journal oublie que c'est justement pour échapper à la tyrannie de son patron Grant que la population a eu recours à la fusion, ce qui prouve à quel point cette tyrannie est détestable et détestée. L'alliance avec Grant eût eu des conséquences bien plus funestes pour l'abolition du self-government que l'alliance avec Warmoth.

AFFAIRES DE NIMES ET DE LYON.

Nous trouvons dans nos journaux parisiens les nouvelles suivantes :

"Nîmes, 5 septembre, 10 heures 45 m. du matin.

"Hier soir ont eu lieu de bruyantes manifestations au quartier de la Placette. Le reste de la ville est resté tranquille.

"Environ 6,000 personnes munies de cocardes, de drapeaux rouges et de devises : *Vive la Montagne* de 1793, ont poussé des cris séditieux et ont lancé des pétards.

"A neuf heures, les gendarmes et la troupe ont déblayé la place. La police a enlevé les drapeaux et fait 38 arrestations au milieu des injures et des pierres jetées sur les agents.

"Le quartier de la Placette est furieux mais contenu par des ordres énergiques.—Il n'y a eu aucun accident grave à déplorer."

— On lit dans la *Décentralisation* :

"La journée du 4 septembre, à Lyon, a été relativement calme. Au quartier de Saint-Just, une trentaine de drapeaux tricolores ont été arborés. Sur la rive droite de la Saône et à Vaise, rien n'indiquait un anniversaire quelconque.

"Au centre de Lyon, la rue Grôlée s'est distinguée par l'exhibition de deux drapeaux rouges ; la Guillotière et la Croix-Rousse n'en ont montré qu'un seul ; mais dans ce quartier, une centaine de drapeaux tricolores flottaient aux fenêtres.

"La population ouvrière de la Croix Rousse avait généralement suspendu tout travail.

"Cependant, il a pu être procédé officiellement à l'installation des Frères, vers neuf heures du matin, dans leurs écoles de la rue de Cuire et de la place Belfort.

"Aucune manifestation hostile ne s'est produite publiquement contre eux hier ; mais nous savons que les familles qui voulaient leur envoyer leurs enfants sont l'objet de menaces et d'injures que les communards peuvent seuls se permettre.

"L'autorité militaire était prête à toute éventualité ; des troupes avaient été placées à la caserne Saint-Laurent, et d'heure en heure un officier d'état-major allait s'informer de ce qui se passait.

"De son côté, la gendarmerie était sur le qui-vive. Dans le courant de la journée, le colonel de gendarmerie, accompagné d'un commandant, d'un capitaine, d'un officier et suivi de plusieurs brigades, a parcouru le boulevard, les places et les rues de la Croix-Rousse. Nulle part la tranquillité n'a été troublée."

AFFAIRES DE ROME.

L'*Unita cattolica* publie en tête de ses colonnes un article intitulé : *Pie IX, fugitif et Garibaldi à Rome.*

L'article débute ainsi :

"Nous sommes informés que les sectes italiennes, ne pouvant plus supporter de voir à Rome Pie IX, dont la présence met un frein à la corruption de la Ville Eternelle, réconforte les bons, raffermit les faibles, effraie les audacieux et qui maintient par la possession ses droits sacrés, ont délibéré de faire en sorte que Notre Saint-Père soit obligé de partir et de prendre une seconde fois le chemin de l'exil.

"Le moyen auquel veulent recourir les sectes est d'appeler Garibaldi à Rome. On veut tenir au Colysée un grand comice ; A. Castellani en a été élu président. Ils insistent pour que Garibaldi vienne de Caprera à Rome, ils l'appellent le *Pontife du Peuple*, et ils espèrent qu'il réussira à chasser le Pontife du Christ....

Le mois de septembre, dans lequel nous entrons, serait désigné pour l'accomplissement de ces événements."

D'un autre côté, on écrit de Florence, le 30 août, au *Journal des Débats* :

"Il s'est fait ces jours-ci un nouvel effort pour décider le pape à s'éloigner de Rome ; mais je crois que cette fois comme les autres, le parti qui veut éloigner le Saint-Père de l'Italie ne réussira pas.

"On avait pensé à la Belgique et à l'Angleterre pour offrir un refuge au Saint-Siége ; mais la Belgique est un Etat bien faible, et en présence de l'hostilité qui existe entre le chef de l'Eglise et l'empire allemand, le gouvernement belge, malgré ses sentiments catholiques, paraît reculer devant les orages qui pourraient tomber sur lui.

"En Angleterre, on se flattait de l'espoir de voir le mouvement catholique se développer par la présence du Saint-Père ; mais là aussi il y a des difficultés faciles à comprendre.

"Le gouvernement anglais a bien offert Malte ; là, le Saint-Siége pourrait vivre en paix ; seulement il serait tout à fait en dehors du mouvement européen, et c'est ce qui ne convient nullement au parti qui pousse le Pape à s'éloigner de Rome.

"En présence de ces difficultés et des tendances personnelles de Pie IX, il est plus que probable que le Pape restera au Vatican. Si le mois de septembre s'écoule sans changement, la question sera résolue par le fait."

Le correspondant du *Journal des Débats* ne se dissimule pas que la loi sur les corporations religieuses, qui sera présentée à la rentrée de la Chambre, soulèvera des difficultés nouvelles entre le gouvernement de Victor-Emmanuel et le Saint-Siége.

M. Lanza serait disposé à ne pas présenter la loi sur les corporations religieuses, mais M. Sella insiste, et il est presque impossible, si le ministère ne veut pas subir un échec, qu'il retarde la présentation de la loi.

Si le ministère actuel venait à être modifié, il serait probablement remplacé par M. Ratazzi, ou par une nuance se rapprochant de la gauche.

— Le consul des Etats-Unis à Bucharest a comme on sait, informé le gouvernement roumain de la formation d'une association philanthropique ayant pour but de faciliter aux israélites, si fort maltraités en Roumanie, l'émigration en Amérique.

M. Peixotto vient de demander à ce gouvernement jusqu'à quel point il entend appuyer les projets des philanthropes américains.

Les ministres roumains réunis en conseil ont décidé que des passeports d'émigration seraient délivrés gratis aux israélites indigents.

Tribunal correctionnel de Paris.

HUITIÈME CONSEIL.

PRÉSIDENCE DE M. AUBÉPAR.

Audience du 3 Septembre.

CHANTAGE.—MENACES DE MORT ADRESSÉES A M. LE PRINCE DE BISMARK.

Dans le courant d'avril dernier, M. de Bismark recevait de Paris à Berlin, une lettre ainsi conçue :

"*A son Altesse le prince de Bismark, chancelier de l'empire d'Allemagne,*

à Berlin.

"(*Prusse*) (*Privée.*)

"Prince,

"Un jour, un de mes aïeux se présenta chez M. de Cavour [illegible] la misère.

"Je te tuerais, répondait froidement le ministre.—Eh bien, moi, reprit le suppliant, en s'adressant au célèbre diplomate italien : "Je ne vous tuerai point si vous me prêtez 40,000 livres pour relever ma fortune que vous m'avez détruite."

"Une explication s'ensuivit ensuite. M. de Cavour compta la somme demandée au solliciteur, qui la lui rendit intégralement quelques temps après.

"Aujourd'hui, je fais comme mon ancêtre ; je m'adresse au célèbre prince de Bismark et je le prie de me prêter 40,000 livres pour relever mes affaires.

"La guerre de France a brisé pour toujours mon avenir. Je vous tuerai donc si vous ne faites pas comme M. de Cavour.

"Ce que je dis, je le ferai, et pour vous donner une idée de mon audace, qu'il vous suffise de savoir que le 17 février de l'année 1871, vers les deux heures de la soirée, j'ai tenu en mes mains la vie de en future majesté, prince Fritz ; un mot de moi et il n'était plus ; mais le sang versé par voie ténébreuse me répugne : j'avertis l'ennemi que je veux frapper.

"Vous êtes cause de mes malheurs ; soyez donc assez généreux pour m'éviter la course de Paris à Berlin.

"En dernier lieu, je me demande si le prince de Bismark serait moins grand d'âme que Cavour.

"La renommée le dément pour l'heure ; nous verrons et les actes le confirmeront.

"Prince, recevez, en l'attente de votre réponse, l'hommage de ma haute considération.

"Signature illisible.

"Elève en pharmacie, chez M. Bouillon, 78 rue du Four-St-Germain, Paris.

"Paris, le 18 avril 1872."

Dans cette même lettre était contenu un billet à ordre ainsi libellé :

"Paris, 18 avril 1872.

"En l'année 1874, le 18 avril, je paierai à l'ordre de Son Altesse le prince de Bismark, chancelier de l'empire allemand, la somme de quarante mille livres, valeur reçue en espèces.

"Bon pour quarante mille livres.

"Signé : LOUIS JOURDAN."

Et plus bas la même signature illisible qu'au bas de la lettre.

Cette lettre était-elle une plaisanterie ? On serait tenté de le penser en remarquant que celui qui a écrit, au bas de sa lettre de menaces, appose une signature illisible, ne dévoilait tout au long au bas de son billet de remboursement en signant ses nom et prénom : Louis Jourdan.

Plaisanterie ou non, M. de Bismark l'a prise au sérieux, a envoyé la lettre à Paris, au chargé d'affaires de Prusse ; ce diplomate l'a renvoyé à M. le ministre des affaires étrangères de France, lequel l'a adressée à son confrère de la justice, qui a donné l'ordre d'informer.

L'auteur de la lettre et du billet de remboursement comparaît donc aujourd'hui devant le tribunal sous la prévention de menaces de mort, par écrit, sous condition.

Le prévenu est un jeune homme de vingt-quatre ans ; il se nomme Louis-Ferdinand Jourdan, il est né en Savoie, il se dit élève en pharmacie, est orphelin, et n'a qu'un frère, cultivateur dans un village de la Savoie, à la Chapelle-Blanche.

On ne connait son passé que par ce qu'il en a dit lui-même et par quelques déclarations de témoins entendus par commission rogatoire. Il a quitté son village en 1864, et le retrouve dans 1870 il a été élève en pharmacie dans l'officine de M. Plaisance, pharmacien à la Rochette. En 1870, il a été appelé sous les drapeaux et a fait partie d'un bataillon des mobiles de la Savoie. Libéré en novembre 1871, il est venu à Paris en février 1872 pour y étudier, dit-il, la pharmacie. C'était, dit-on, un garçon très original, très versatile ; il croyait au spiritisme et le faisait intervenir dans l'accomplissement de ses projets. Il s'adressait à des congrégations religieuses pour obtenir de l'argent, tantôt par les supplications les plus humbles, tantôt par les menaces les plus audacieuses.

Le maire de La Rochette donne sur lui les renseignements suivants :

"Vers cette époque (en 1869), le colonel Picard, qui habite le château d'Arvillard, faisait opérer des fouilles sous son château, pour chercher un trésor qui, disait-il, devait être de plusieurs millions ; il s'était associé à cette folle entreprise les sieurs Jourdan et Plaisance, pharmacien ; c'était Jourdan qui dirigeait les travaux au moyen du spiritisme.

En 1870, M. Escard a quitté le pays pendant une partie de l'année, et son château, qui est tombé en ruines, par suite de fouilles. Pendant la guerre, Jourdan a fait partie du bataillon des mobiles de la Savoie. A son retour, il est rentré chez M. Plaisance, dont il était l'élève, et, quelques mois après, ils sont partis tous deux ruinés. Jourdan, d'après ce que j'ai entendu dire, avait vendu tout son bien pour payer une partie des dettes de Plaisance et les dépenses qu'ils avaient faites pour les fouilles.

D'autres témoins sont entendus et déposent de faits connus.

M. le docteur Blanche, commis pour examiner l'état mental du prévenu, est appelé à la barre.

M. le docteur Blanche, après une déposition très développée, très lucide et avec un grand accent de conviction, a conclu en ces termes :

"De tout ce qui précède, je conclus que : 1° Jourdan a été atteint, il y a quelques années, d'accidents cérébraux qui ont altéré ses facultés intellectuelles et morales ; 2° Jourdan ne jouit pas, depuis cette époque, de la plénitude de sa raison, et, par conséquent, il ne saurait être responsable de l'acte dont il est inculpé ; 3° Jourdan n'est pas capable, actuellement, de se gouverner convenablement lui-même, et il aurait besoin d'être soumis, pendant quelque temps, à la règle et au régime d'une maison de santé spéciale."

M. le substitut a requis, avec beaucoup d'énergie, l'application de la loi, en combattant pied à pied les conclusions de M. le docteur Blanche, et, conformément, le tribunal a prononcé en ces termes :

"Attendu qu'il résulte des débats que Jourdan a, dans une lettre en date du 18 avril 1872, menacé de mort le prince de Bismarck, dans le cas où il ne lui donnerait pas une somme de 40,000 francs ;

"Attendu que l'instruction a relevé contre Jourdan plusieurs tentatives de chantage, dont quelques-unes ont été suivies d'effet, à l'égard de diverses personnes, et ce, dans le but de se procurer, par menace de scandale, des sommes d'argent ;

"Que ces faits répétés indiquent chez le prévenu une sorte d'habitude coupable, dont il a pleinement connaissance ;

"Attendu que si ces faits ne sont pas relevés par la prévention contre Jourdan, ils n'en doivent pas moins être tenus en considération pour apprécier la moralité du prévenu ;

"Attendu que si on peut constater chez le prévenu un certain affaiblissement des facultés intellectuelles, il n'en a pas moins conservé la conscience de ses actes, et, par conséquent, il doit encourir l'application de la peine pénale ;

"Attendu qu'il y a lieu de lui accorder des circonstances atténuantes, lui faisant application des articles 305 et 463 du Code pénal, le condamne à une année d'emprisonnement."—(*Gazette des Tribunaux.*)

LA CENSURE EN FRANCE.—Les éditeurs d'almanachs pour 1873 ont été avertis qu'il leur était absolument interdit de parler, sous quelque prétexte que ce fût, des Prussiens ou de la Commune.

Sont également défendus les portraits de l'empereur Guillaume, de M. de Bismarck, de M. de Moltke, de Napoléon III et du prince impérial, du comte de Chambord, des princes d'Orléans et.... du pape Pie IX.

ARRESTATION D'UNE BANDE DE PILLARDS.—UN VOLEUR PRIS PAR UN FROMAGE.—Une association de jeunes maraudeurs, exploitant le treizième arrondissement, était activement recherchée, lorsqu'on eut que plusieurs de ses membres s'étaient introduits dans les caves du marché des Gobelins, où l'on dépose les denrées alimentaires.

Des mesures furent aussitôt concertées pour s'emparer d'eux, et on réussit à saisir d'un seul coup de filet toute la bande.

L'un de ces ravageurs a été pris d'une façon assez singulière. Il s'était emparé d'une boîte mal couverte contenant un fromage, la crème, et l'avait placée dans son chapeau qu'il tenait à la main.

En fuyant, il mit sans y penser son chapeau sur sa tête ; aussitôt la crème lui coula sur le visage, sur le cou et sur les yeux, si bien qu'il en fut aveuglé et se vit obligé de s'arrêter. On s'empara alors aisément de lui.

Toute la bande a été mise à la disposition de la justice.

LES ÉCLOPÉS DE PARIS.—Un des employés auxiliaires, désigné du recensement, s'est amusé à faire une [illegible] statistique. Profitant des renseignements recueillis par lui et de ceux que lui ont communiqués ses collègues, il a dressé un tableau synoptique des infirmités de Paris. Un de nos reporters a pu consulter ce tableau, et voici les renseignements curieux qu'il nous communique.

Il y a à Paris, en chiffres ronds :

Quatorze cent cinquante boiteux ;

Onze cents manchots ;

Douze cents invalides auxquels manque une jambe ;

Cent cinquante culs-de-jatte ;

Cinquante malheureux dénués de nez ;

Quatre mille huit cents aveugles.

Total : huit mille sept cent cinquante éclopés, soit environ un deux cent cinquième de la population de Paris.

— Quelques emprunts à l'album de mademoiselle X.....

[illegible]

ACADÉMICIEN.—Des malades qui ont le bon esprit de se mettre en quarantaine.

LE PRÉTENDANT TICHBORNE.

"Sir Roger Tichborne", assisté de ses principaux amis, a donné une conférence, mercredi, dans une des grandes salles du West-End, le quartier aristocratique de Londres. Pour la première fois, le prétendant apparaissait dans le voisinage des Hambeaux habités de Londres, dont il se disait le propriétaire. Il y avait toute la gentry ordinaire, et "Sir Roger" a entretenu son public de la façon "injuste" dont il a été traité par l'attorney général, le gouvernement et une partie de la presse.

Le *Daily News* constate que ses manières et son langage choisi ont fait bonne impression sur beaucoup de ses auditeurs, qui ne connaissaient encore "l'ex-boucher" ou "l'ex-domestique" que par le portrait désavantageux qu'en avait fait sir Coleridge.

Avant la fin de la soirée, M. Marks, un des sergents-majors qui ont servi autrefois sous les ordres du lieutenant Roger Tichborne, a mentionné les signes auxquels il reconnaissait son ancien chef dans la personne du prétendant.

Un meeting monstre, organisé par les amis de "sir Roger," aura lieu prochainement à l'Agricultural Hall.

Un incident s'est produit jeudi soir à une seconde conférence donnée par "sir Roger Tichborne" dans le West-End.

On sait que le prétendant a déclaré, pendant son interrogatoire, qu'il avait été mis en accusation, avec son ami Arthur Orton, à Castlemain, pour un prétendu vol de cheval, et que ce fait a été démenti par l'attorney général qui a soutenu que le prétendant l'avait inventé afin de détourner le soupçon qu'il fût lui-même Arthur Orton.

Or, à la conférence de jeudi, le professeur Anderson, très connu en Angleterre sous le nom de "sorcier du Nord," est venu déclarer publiquement qu'à l'époque où il était en représentation à Castlemain, en Australie, en 1859, on lui apprit que deux Anglais y étaient accusés de vol ; qu'il est allé les voir au tribunal et qu'il les a même félicités de leur acquittement. L'un de ces accusés était Tom Castro, que l'on disait être le fils d'un baronnet anglais, et l'autre Arthur Orton.

Le professeur Anderson a annoncé qu'il se tient à la disposition de la justice pour déclarer, non pas que le prétendant soit réellement sir Roger Tichborne, ce qu'il ne pourrait affirmer, mais que Tom Castro et Arthur Orton sont positivement deux hommes distincts.

"Sir Roger Tichborne" a été invité lundi, à Manchester, à un banquet annuel auquel assistaient une centaine de personnes. Répondant à un toast, il a déclaré qu'il était fier d'avoir reçu, dans une ville telle que Manchester, un accueil auquel les princes seuls, et non pas des hommes de sa condition, ont été habitués jusqu'ici.

"Il y a dans cette assemblée, a-t-il ajouté, une personne qui m'a connu à Waga-Waga et qui est en position de démentir devant vous tout ce que l'attorney général vous a dit de la condition que j'avais en Australie. Cette personne pourra vous affirmer que ma condition à Wagga-Wagga n'était inférieure à celle d'aucun habitant de la place ; que j'y jouissais de la plus grande confiance et que pendant quatre ans des milliers de livres m'y passaient chaque mois dans les mains."

Le soir, le prétendant a donné une conférence publique qui a eu le succès ordinaire.

Le célèbre procès Tichborne vient d'entrer dans une phase nouvelle entièrement favorable au prétendant.

Dans un meeting tenu à Longborough, M. Guilford Onslow, l'un des juristes favorables à Roger dit Tichborne, a déclaré qu'à la reprise des débats il est à même de produire le témoignage indéniable de trois sur cinq des matelots survivants de la *Bella*, naufragée, comme on sait, avant d'arriver en Australie, pendant le voyage dont le prétendant faisait partie.

Ces trois hommes, retrouvés après des recherches inouïes, sont les nommés Morgan Harris, Cole et William Evans.

Ce dernier, décédé il y a quelques mois, avait, avant de mourir, déposé par devant notaire et en présence de l'état-major du *Rodney*, que Roger Tichborne était bien l'un des passagers naufragés en même temps que lui, en 1854, à bord de la *Bella* et qui, après son débarquement, prit le nom de Castro.

—M. Guillaume, comptable, épousait, le 2 septembre, une jeune et jolie femme dont il était éperdument amoureux. Le soir, après un modeste repas de noce, les deux nouveaux époux rentrèrent au domicile conjugal, rue Monge, 18. Heureux de se trouver enfin seuls, ils parlèrent longtemps du passé et de l'avenir qui semblait leur sourire.

La lampe qui les éclairait était venue à s'éteindre, les jeunes époux négligèrent de la rallumer et ils s'endormirent.

Tout à coup ils sont réveillés par le bruit de leur porte qui s'ouvre avec fracas, et un individu qui leur est inconnu s'avance menaçant vers le lit. Les premiers rayons crépusculaires commençaient à éclairer la chambre.

"Je le savais bien !" s'écria-t-il d'une voix terrible, et sortant un couteau de sa poche, il en porte plusieurs coups à l'époux, qui, revenu de sa surprise, se jette sur lui, se dévouant ainsi pour sauver sa femme, que le meurtrier cherchait à atteindre.

Une lutte s'engage, lutte désespérée, dont les conséquences auraient été fatales, sans l'intervention de plusieurs locataires de la maison accourus au bruit.

M. Guillaume, dit la *République française*, était étendu sur le parquet, le corps ensanglanté et percé de sept coups de couteau, dont deux seulement offrent quelque gravité.

La jeune femme gisait sans mouvement à ses côtés ; elle n'avait aucune blessure, et les soins qui lui furent prodigués la ranimèrent bientôt.

Les deux nouveaux mariés venaient d'être victimes de la plus grande erreur. M. C...., locataire, qui occupait dans la maison une chambre semblable à celle de M. Guillaume, mais située à l'étage supérieur, s'était trompé d'étage et avait cru surprendre sa femme en flagrant délit d'adultère.

De copieuses libations auxquelles il s'était livré toute la soirée lui avaient rendu l'illusion plus facile et il avait frappé en aveugle.

M. C.... a été mis en état d'arrestation.

On espère sauver M. Guillaume, mais il se souviendra de sa première nuit de noces.

UNE AFFREUSE PLAISANTERIE.—M. Gabriel P...., entrepreneur de transports, se rendait chaque soir à Passy dans une maison de campagne habitée par son beaufrère, M. V...., où une chambre lui était réservée pour la saison d'été.

Mardi dernier, M. N.... partit pour Lyon et emmena sa femme avec lui, de sorte que M. P.... demeura seul avec une vieille servante, chargée de garder la maison et de le servir.

M. V.... était un homme gai et aimable, recherchant la société des jeunes gens et recevant plusieurs fois par semaine ses parents ou ses amis à sa table. M. P.... différait peu de caractère, mais il avait un défaut : celui de se vanter à tout propos de son courage depuis qu'il avait sauvé, près du viaduc d'Auteuil, une jeune fille qui se noyait.

Les amis de M. V.... voulurent profiter de son absence pour mettre à exécution un projet qu'ils caressaient depuis longtemps. Dans la nuit de vendredi, ils s'introduisirent dans la maison de M. V...., avec le concours de la servante, jetèrent sur leurs épaules un drap de lit qui les couvrait en entier, et, au nombre de cinq, ils se dirigèrent vers la chambre de M. P.... en poussant des gémissements.

Celui-ci ne les avait pas entendus. Réveillé en sursaut par un bruit sourd, qui partait du rez-de-chaussée, où ses amis opéraient leur transformation, il avait cherché ses armes, mais comme elles avaient disparu, il essaya d'appeler du secours et tira de toutes ses forces le cordon de sa sonnette, qui lui resta dans les mains.

Ne doutant plus alors du danger qu'il courait, M. P...., fou de terreur, gagna les toits au moyen d'une échelle. Mais dans sa précipitation, il fit un faux pas et tomba dans la cour, où il se fractura la tête et se brisa l'épaule droite.

Personne des auteurs de cette lugubre plaisanterie eurent constaté l'absence de M. P.... ils conçurent de sérieuses craintes et visitèrent la maison. L'échelle qui était restée appuyée contre une lucarne attira leur attention. Ils firent le tour du jardin et, parvenus dans la cour, ils trouvèrent le pauvre M. P.... qui rendait le dernier soupir.

Un médecin fut appelé et son rôle dut se borner à constater le décès.

LE CADEAU FONDU.—Un paysan d'un département voisin arrive à Lyon par la gare de Vaise. Afin de se ménager un accueil favorable, de la part des parents chez qui il se promettait d'installer le plus longtemps possible, il s'était chargé de 12 à 15 kilog. de beurre, qu'il portait enveloppé dans un linge.

Pour se rendre en ville, il prend la *Mouche*, s'assied sur le pont, après avoir déposé au-dessus de lui son précieux fardeau, puis s'endort.

Au bout d'un instant, l'atmosphère de la Saône était imprégnée d'une odeur de friture qui poursuivait les voyageurs de la *Mouche* n° 9 ; en même temps, le plancher glissant ruisselait, un épais liquide qui s'étendait de plus en plus ; c'était comme un flot qui montait, montait et menaçait de tout envahir.

Après avoir tenu conseil, les plus intrépides passagers, sous la conduite du capitaine, se décident à aller à la découverte. Quel spectacle !.... Sur la plaque de tôle chauffée par la machine, le beurre fondait, et son possesseur inconscient ronflait au-dessus.

On le réveille ; déjà le liquide en fusion entrait dans ses souliers ; il poussa des hauts cris. Mais il n'y avait plus rien à faire ; le beurre n'était plus [illegible].

— Un joli mot d'avocat, rapporté par le *Gaulois* :

Me X.... plaidait l'autre jour devant le tribunal de première instance de .... [illegible]

L'avocat entonne sa [illegible]

— Je croyais, dit-il, plaider devant un tribunal *civil* ; puisque je me suis trompé, je renonce à la parole.

SUPERSTITION ET CRÉDULITÉ.

On lit dans le *Courrier de Mostaganem* :

Voici un nouveau genre de vol qu'on pourrait appeler "le vol à la crédulité."

Il y a quelque temps, un individu se disant taleb, et quelque peu sorcier, se présente chez un habitant de Mostaganem et lui apprend qu'il vient de découvrir un trésor dans le pays. Il lui propose de l'associer à sa bonne fortune, ce qui est accepté avec enthousiasme.

Sur les conseils du taleb, ils se rendent à Mascara, achètent un âne et une poule noire, moyennant quoi le fameux trésor [illegible]

et l'on se rend au marabout de Sidi-M'hamed, où le trésor est caché [illegible] dupes, car le frère du vrai avait voulu aussi être mis dedans. — pardon ! dans l'affaire [illegible] Puis, notre homme va déterrer à quelques pas de là une jarre hermétiquement fermée, non sans avoir, au préalable, invoqué Allah et son prophète et appelé sa descente de pas mal d'impôts.

La bienheureuse jarre est rapportée au douar, on devine avec quel pieux respect ! On parle de l'ouvrir. "Attendez, dit notre homme, tout n'est pas fini. Il s'agit de chasser le démon qui pourrait bien changer notre or en pierres, et, pour ce faire, il faut nous rendre à Alger, où nous achèterons pour deux mille francs de parfums que nous ferons brûler ensuite autour de la jarre. Avez-vous deux mille francs ?"

On ne les a pas, mais on se les procure, Dieu sait au prix de quels sacrifices. Notre fripon, qui veut bien faire les choses, exige que quelqu'un l'accompagne, car il ne veut pas être *suspecté*. Arrivé à Millanah, il engage sa dupe à aller jusqu'à Alger à la recherche d'un marchand qu'il lui désigne et qui, à certains signes convenus, s'empressera d'accourir avec sa marchandise.

L'imbécile part et.... l'autre aussi, seulement il ne prit pas le même chemin ; mais, par exemple, il prit les deux mille francs que l'autre lui avait laissés en partant de crainte de les perdre. Inutile d'ajouter que la jarre ne contenait que des pierres.

Voilà bien de quoi rire, et cependant ne rions pas trop.

Le temps n'est pas encore loin où certains habitants de Mostaganem cherchaient des trésors et faisaient appeler un Anglais pour leur traduire les croassements d'un crapaud qui devait leur révéler où gisaient les trésors.

L'un d'eux menaça même de son pistolet le premier qui se permettrait de toucher au trésor qu'ils croyaient tenir. Vérification faite, c'était un crapaud.

— La souscription dite du Sou des Chaumières, formée sous le patronage de Mme Thiers, s'élève actuellement à 446,126 francs.

Jusqu'ici le nombre des chaumières ou reconstruites ou en voie de reconstruction est de quatre cent cinquante-trois.

Histoires Excentriques.

UNE NOCE SUR LES DENTS.

Encore un drame conjugal.... Celui-ci n'aura pas le même genre de retentissement que l'affaire Dubourg, mais nous le croyons destiné à faire les délices des raconteurs de veillées.

Il y a huit jours, on célébrait à Saint-Ouen, une noce de petits rentiers. Le conjoint, M. E...., ancien négociant, réduit à une position de fortune considérablement amoindrie, épousait mademoiselle Hermance D...., fille d'un ex-gros bonnetier du faubourg Saint-Denis, présentement petit propriétaire extra-muros.

Mademoiselle Hermance avait plus que la beauté du diable ; mais—de l'aveu de ses amies les plus intimes—son rire, naguère si franchement éclatant, avait, depuis un voyage aux Pyrénées, diminué jusqu'aux proportions d'un simple sourire qui contractait légèrement les pommettes. Il y avait, sinon de la souffrance, du moins de la gêne dans ce sourire. Quant au mari, lippu outre mesure, sa face présentait tous les symptômes d'une grosse et communicative gaieté.

Les invités, en arrivant au restaurant champêtre, entendirent le garçon d'honneur annoncer mystérieusement qu'il avait complété une série de bonnes farces destinées à égayer le repas de noce.

"Vous verrez ! vous verrez ! répondait-il à toutes les interrogations des curieux. Il y aura de tout, depuis la jarretière de la mariée, jusqu'à l'imitation."

L'imitation ! est cette plaisanterie qui consiste à faire exactement, à un signal convenu, tout ce que fait le marié. On arrive ainsi aux situations les plus étrangement grotesques.

Aussitôt la noce se répandit dans le jardin, grimpe sur les balançoires, et pécipita dans les canots, en attendant l'heure du repas. Un seul d'entre les invités s'aperçut de la disparition subite des deux époux : c'était le garçon d'honneur qui ne les quittait pas d'une semelle.

Il les vit donc entrer, à quelques minutes de distance, dans deux cabinets contigus, et on ne donna pas de repos qu'il n'eût découvert le motif de cette séparation bizarre. Aussi, après avoir attendu un instant, il frappa brusquement aux deux portes à la fois, puis les ouvrit brusquement. Les jeunes époux se précipitèrent dehors, un mouchoir sur les lèvres. Le loustic était éclipsé. Après un instant d'ahurissement légitime, le couple rentra dans ses cabinets.

Un violent coup de cloche annonce que le repas était servi ; tout le monde se mit à table, à l'exception d'Hermance et de son mari.

Le garçon d'honneur, se levant alors, alla vers la porte et donna le signal, en criant :

—Les mariés ! les mariés !

Et tout le monde reprit, sur l'air des *lampions* :

—Les mariés ! les mariés !

M. E.... parut enfin.

Un cri de surprise s'échappa de toutes les bouches à l'aspect de l'heureux époux qui avait noué un énorme mouchoir blanc sur sa bouche.

—Parfait, cria le garçon d'honneur, c'est l'imitation !

Et, sur ce mot, tous les invités se nouèrent un mouchoir autour de la figure.

Hermance elle-même venait d'entrer et imitait tout le monde.

Un rire étouffé (c'est le mot) courut dans l'assistance. Le beau-père, ne se sentant plus de joie, se trémoussait comme un possédé et tapait à grands coups de plat de main dans le dos de sa femme.

Mais M. E.... ne riait pas. Ses yeux s'injectaient, et ses joues s'arrondissaient effroyablement.

Il lança un regard terrible vers Hermance, qui, placée à côté de lui, sentait sa face se tuméfier de plus en plus.

Tout à coup E.... arracha son bandeau. Immédiatement tous les mouchoirs volèrent sur le parquet.

Le garçon d'honneur jubilait.

L'époux fit des signes de détresse, que toute la noce imita, et manifesta, par sa pantomime, l'intention de parler.

On attendit vainement. Les grimaces de sa mâchoire étaient des plus comiques.

—Imitation ! cria de nouveau le garçon d'honneur, et tout le monde se mit à grimacer. Enfin, E.... n'y tenant plus, ouvrit démesurément la bouche et prit ses dents entre les doigts.

—On l'imitait toujours !

Il fit un violent effort et.... arracha son râtelier qui roula sur la table.

—Imitation ! hurla le loustic....

La partie âgée des invités exécuta de bonne grâce l'opération indiquée, et sept râteliers sonores parurent sur la table.

Un trépignement s'en suivit, côtoiant du délire.

—Les dames aussi ! fit-on de toutes parts, les dames aussi, l'imitation !

Mais toutes les dames s'étaient levées et s'empressaient auprès d'Hermance, qui donnait des signes non équivoques d'aliénation mentale.

La jeune femme, en effet, venait de plonger ses doigts dans sa bouche, et, avec des contorsions macabres, se manipulait les gencives.

Soudain, elle tombe sur sa chaise, un dentier aux dents longues et aux gencives rouge sang, s'était échappé de ses doigts. Il n'y avait pas à en douter, il était à sur la table, ricanant dans le vide.

Le beau-père regardait sa fille avec une douloureuse stupéfaction.

—Reprenez mâchoires ! glapit le garçon d'honneur.

Un pêle-mêle général s'ensuivit ; tout le monde se rua sur les râteliers épars sur la table. Il y eut un de ces moments de confusion indescriptible, suivi d'une série de réclamations :

—C'est le mien !

—Vous avez ma mâchoire

—Dieu ! quelle horreur ! Les miennes sont toutes neuves !

—Mon palais est en or !

—Mes gencives sont plus roses !

Bref, chacun se disputait à qui aurait le râtelier le plus neuf. Les têtes s'échauffant ; la farce allait dégénérer en tuerie, lorsque les plus sages de la bande jugèrent qu'il fallait procéder à un appel nominal pour reconnaître les pièces.

On eut ainsi l'explication du contraint de la belle Hermance.

E...., avoua qu'il avait demandé un cabinet pour reposer sa mâchoire, à laquelle il avait donné un râtelier neuf pour le dîner de noce.

Hermance, dans un accès de coquetterie, avait également voulu se montrer à neuf.... la bouche, et avait senti le même désir de repos pour ses gencives.

Le garçon d'honneur comprit ce qu'il avait fait. En frappant à la porte des deux cabinets, il avait occasionné toute la honte que nous venons de raconter.

Les époux s'étaient trompés de cabinet et de râteliers.

Le plus triste, c'est une honnêteté les complètement que sa femme avait été [illegible] ses dents. (*Figaro*.)

UNE RÉPONSE A TAITTE. — On vient enfin de commencer les travaux de [illegible]

[illegible]

—Les Alsaciens ne sont pas seuls à échapper, dès qu'ils le peuvent, au service militaire que veulent leur imposer les autorités allemandes. Témoin les contrôles de la Tribune, [illegible]

Le nombre des [illegible] soldats sous les drapeaux qui [illegible] service militaire en quittant [illegible] le territoire allemand [illegible] considérables. On a [illegible] grande partie de ces réfractaires [illegible] paysans de la Prusse polonaise.

— Le prince qui règne en Serbie et dont on vient de fêter la majorité s'appelle Milan [illegible]

L'amie au caprice.—Nous avons vu [illegible]

[illegible]

Témoin cette anecdote d'Alphonse Karr :

Un jour que l'auteur des *Guêpes* [illegible]

—Quel beau crime ! dit l'invité, mais où diable l'avez-vous pris ? demanda-t-il à Alphonse Karr.

—Je ne l'ai pas pris, répondit celui-ci avec un peu d'émotion ; il m'a été légué.

—Par qui ? firent tous les convives, ni [illegible]

—Par une pauvre jeune fille de dix-huit ans, que j'avais rencontrée et qui (ici, Alphonse Karr parut maîtriser une violente émotion) et qui est morte d'une affection de poitrine.

Tout le monde garda un silence respectueux.

Alphonse Karr paraît maîtriser une violente émotion) et qui est morte d'une affection de poitrine.

Tout le monde garda un silence respectueux.

—Alphonse Karr reprit la tête des mains de son ami, posa le sapeur sur la console où elle était posée, puis revint et dit : — Chassons cette pensée ! Soyons tout au plaisir de nous trouver ensemble.

Un coup de sonnette vint ponctuer cette phrase ; c'était le retardataire qui arrivait.

—Tiens ! qu'est-ce que c'est que ce crâne-là ? dit le docteur, en le prenant des mains d'Alphonse Karr. Attendez.... je vais vous dire cela.

Puis, examinant en connaisseur les bosses de la tête, il murmura, les mots suivants, écoutés avec avidité par l'assistance :

—Ah ! ah ! nous étions gourmand !... oui, gourmand !... menteur... ivrogne... ivrogne et voleur !

Tout le monde se mit à rire ; on comprit qu'Alphonse Karr avait fait une plaisanterie.

—Je vois ce que c'est ! ajouta celui-ci, tant ce démasqueur ; j'avais un domestique extrêmement voleur ; je l'ai chassé. Il a pris la tête de la jeune fille et mis la sienne à la place.

Puis on alla dîner gaiement, comme vous devez le penser.

DEPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements détaillés.

NILLE-ORLÉANS & JACKSON.

[illegible]

NILLE-ORLÉANS, MOBILE & TEXAS.

[illegible]

NILLE-ORLÉANS & DONALDSONVILLE.

Par le ferry de la rue Canal .... 7:00 du matin.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.

Par le ferry de la rue Jackson .... 7:00 du matin.

On trouvera les Bulletins FINANCIER & COMMERCIAL A la 4me page.

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 21 septembre 1872.

[illegible]

LISTE DES DAMES.

[illegible]

FABRICATION DU SUCRE.

Les dépôts et la décoloration.

[illegible]

Aux Planteurs Sucriers.

[illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

[illegible]

AMUSEMENTS.

Académie de Musique.

[illegible] FRANCOIS [illegible]

Académie de Musique.

DAVID BIDWELL, Directeur et Propriétaire.

Lundi, 23 Septembre 1872. Engagement, pour quelques représentations seulement, du célèbre acteur américain,

M. JOHNNY THOMPSON,

qui remplira le principal rôle dans un nouveau drame intitulé :

DIXIE,

Our Southern Home.

[illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

Loterie de Nombres Simples.

[illegible]

GROS LOT $50,000

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

DIVERS.

AVIS.—[illegible]

ALEX. BONNEVAL, [illegible]

[illegible] L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Compagnie d'huile de la Louisiane.

[illegible]

Vente des Revenus des Marchés.

DÉPARTEMENT DU COMMERCE.

HOTEL-DE-VILLE,

[illegible]

F. C. REMICK, Administrateur du Commerce.

Avis.

[illegible]

Taxes de Ville.

[illegible]

Avis. — Taxes.

[illegible]

L. MAC CARTHY,

IMPORTATEUR ET MARCHAND DE Cigares de la Havane.

[illegible]

OLLIE & LEGEAL,

[illegible]

WILLIAM T. HEPP. CHARLES T. BOUGHER. PIERRE CHARPENTIER, HERMANN MERTEN.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.,

5 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. 20 & 22 ST. LOUIS ST. NEW ORLEANS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STEEN & BROS

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

[illegible]

PAR EUGENE TOURNE

Vente sans Réserve

Du stock de Quincaillerie, Peinture, Huile, &c., du magasin No. 108 rue Rampart, entre Poydras et Lafayette,—1er District.

[illegible]

Vente de Sardines à l'huile, par ordre de M. le consul de France, pour compte de qui il appartiendra.

[illegible]

PAR E.-M. MONTGOMERY.

Beaux Meubles en acajou et en noyer ! Glaces françaises, beaux Tapis de Bruxelles, etc., etc.—à l'encan.

[illegible]

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

400 lots Marchandises Sèches étrangères et Américaines.

200 lots Lingerie et "Notions."

[illegible]

PAR E. HERBES.

[illegible]

PAR G. GUINAULT.

Café avec installations, &c., &c.

[illegible]

Vente pour cause de départ.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

La Dame E. S. Adams vs la Dame M. J. Lowery.

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

A. CARRIERE & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c &c.

No 42 rue Vieille-Levée.

[illegible]

AUGUSTE COUTURIE,

[illegible] Rue de la Vieille-Levée [illegible]

Seul Agent pour la vente des [illegible]

Changement de Local.

MM. P. & E. de VERGES [illegible]

J. FEU LLAN,

DE PARIS,

[illegible]

[illegible] & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET toutes sortes de produits de l'Ouest.

[illegible]

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

Négociants Commissionnaires,

[illegible] RUE TCHOUPITOULAS. NOUVELLE-ORLÉANS.

SELTZER APERIENT

[illegible]

J. SAGET

[illegible]

Avis aux Chasseurs.

[illegible]

G. W. DUNBAR & SON

[illegible]

SIROPS DE FRUITS

[illegible]

COGNAC.

COMANDON & Cie.

Les soussignés ayant été nommés seuls agents par MM. COMANDON & Cie., de Jarnac, appellent l'attention du commerce sur cette marque supérieure et bien connue.

[illegible]

FINI & BASSETTI,

[illegible]

LA MACHINE A COUDRE DE WEED, A L'USAGE DES FAMILLES, a remporté le PREMIER PRIX à la Foire [illegible]

A. D. BRUNSON, Agent.

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTÈME DE TOITURES NON INFLAMMABLES,

DE D. ANDERSON & SON.

[illegible]

J. D. LINGHAM, agent.

A l'Enseigne du Gros Pot, Chas. ESCOFFIER,

[illegible]

Important pour les Cafés et Salons de Bière.

[illegible]

ROBERT PASNACHT.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,

[illegible]

C. ZAPATA.

A vendre pour cause de décès.

[illegible]

A Louer,

[illegible]

Maison à louer.

[illegible]

A LOUER,

[illegible] BEN O'CONNELL

A Louer,

[illegible]

A Louer,

[illegible]

A Vendre,

[illegible]

L'Abeille [illegible]

[illegible]

BULLE[illegible]